

# Les défenseurs du lavoir de Tannois refusent de baisser les bras



M. Roger NICLOU : « C'est le témoin d'une époque ! ».



Mme VANNESSON : « Je suis pour le conserver, car il sert ».



M. Georges CONTENTOT : « Que vont-ils mettre à la place ? ».

Nos lecteurs ont pu découvrir, dans les « petites annonces meusiennes » de jeudi, que la municipalité de Tannois cherche à vendre les pierres et les poutres d'un ancien lavoir. Ce n'est pas la première fois qu'une municipalité décide de détruire un tel édifice, mais le fait que cette vente ait été subordonnée à un référendum constitue « une première » dans les annales communales meusiennes.

Construit au XIX<sup>e</sup> siècle, rue Jeanne-d'Arc, à proximité d'un joli calvaire entouré d'arbres, ce lavoir n'a rien de commun avec ceux de Mauvages, de Lacroix-sur-Meuse et de Laneuville-sur-Meuse, les trois seuls lavoirs meusiens inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Pourtant, son architecture générale et ses bancs de pierre disposés à l'intérieur, tout autour des murs, confèrent à l'édifice une certaine originalité.

La commune de Tannois ne se serait probablement pas inquiétée du sort de ce bâtiment si, durant le dernier hiver, la glissade d'une benne à ordures n'avait pas été arrêtée par ce lavoir, lui causant, du même coup, des dommages assez conséquents. Certes, l'assurance du véhicule a joué et doit verser 48.000 F au titre des réparations, mais cette remise en état devra s'accompagner d'autres travaux, notamment la réfection de la toiture (estimée à près de quarante mille francs) et la consolidation de la façade arrière qui présente un enfoncement dans sa partie centrale.

## Cent quarante votants

Au cours de sa séance du 30 juin, le conseil municipal de Tannois s'est donc penché sur

le problème de ce lavoir endommagé et deux solutions ont été envisagées : soit la réparation des dégâts causés et travaux indispensables de rénovation, soit démontage de l'immeuble et aménagement en place publique, étant entendu que la source, qui alimente le lavoir, serait captée pour être utilisée, éventuellement, pour la lutte contre l'incendie. Cette dépense, selon la municipalité, ne devrait pas, dans ce cas, excéder le montant du remboursement de l'assurance. Mais, avant de choisir l'une ou l'autre solution, le conseil municipal a décidé de consulter ses électeurs par référendum. Samedi dernier, entre 17 h et 21 h, cent quarante habitants (sur trois cent onze inscrits) sont donc allés voter à la mairie : soixante-dix-huit ont voté pour la destruction et soixante contre (il y eut deux bulletins nuls). A dix-huit voix près, le sort du lavoir fut donc scellé et il devrait être bientôt livré à la pioche des démolisseurs, amateurs de vieilles pierres et de poutres de chêne.

## Mettre tout en œuvre

Mais les défenseurs du lavoir n'entendent pas baisser les bras, comme nous l'a expliqué Mme Marie-Louise Contentot : « Il ne faut surtout pas que

cette affaire divise le village en deux clans, mais serve, au contraire, à renforcer son unité », nous dit Mme Contentot en préambule, puis elle ajoute : « En ce qui concerne le référendum, je pense qu'il s'agit surtout d'un sondage et que le pouvoir de décision doit rester au conseil municipal. Si la destruction du lavoir était d'utilité publique, pour faire passer une route, par exemple, je ne dirais rien, mais je considère que nous n'avons pas le droit de ne laisser à nos enfants que des places bétonnées, sans vestiges qui rappellent le passé. Je comprends la décision prise, mais je pense que ceux qui veulent conserver ce lavoir ont, eux aussi, le droit de mettre tout en œuvre pour le préserver. Mais, encore faudra-t-il qu'un groupe de bénévoles s'unisse en donnant de son travail. »

Partisan aussi de la sauvegarde du lavoir, M. Roger Niclou estime qu'il ne faut pas détruire cet édifice : « Les gosses ont toujours joué dedans et c'est encore utile pour les personnes qui n'ont pas de machines à laver. Et puis, ajoute M. Niclou, il fait partie du patrimoine, c'est le témoin d'une époque ! J'estime que l'on assez vendu de « vieux trucs » comme nos abreuvoirs et que ce lavoir doit rester là ! »

Mme Madeleine Frignet, qui



Le lavoir a été partiellement endommagé l'an dernier par une glissade.

<http://Tannois.free.fr>



### Démoli ou reconstruit ? La question reste posée...

a élevé cinq enfants, est «pour le lavoir» : «J'ai ma machine, dit-elle, mais je fais encore beaucoup de lessives à la main.» Mais outre ce côté pratique, ce lavoir représente, aussi, pour Mme Frignet tout un passé et beaucoup de souvenirs : «On s'y retrouvait quelque fois à plus de treize ! et on rigolait des bons coups !...»

Mme Vannesson, qui est obligée de donner ses draps à laver depuis qu'elle ne peut plus les rincer elle-même dans l'eau de source du lavoir, n'est pas très sensible à la beauté architecturale de l'édifice : «J'étais pour le conserver, dit-elle, mais parce qu'il servait !»

M. Georges Contenot, 93 ans, n'habite pas très loin du lavoir condamné : «Je pense qu'il aurait mieux valu le laisser, dit-il, car qu'est-ce qu'ils vont mettre à la place ?»

### Des subventions nécessaires

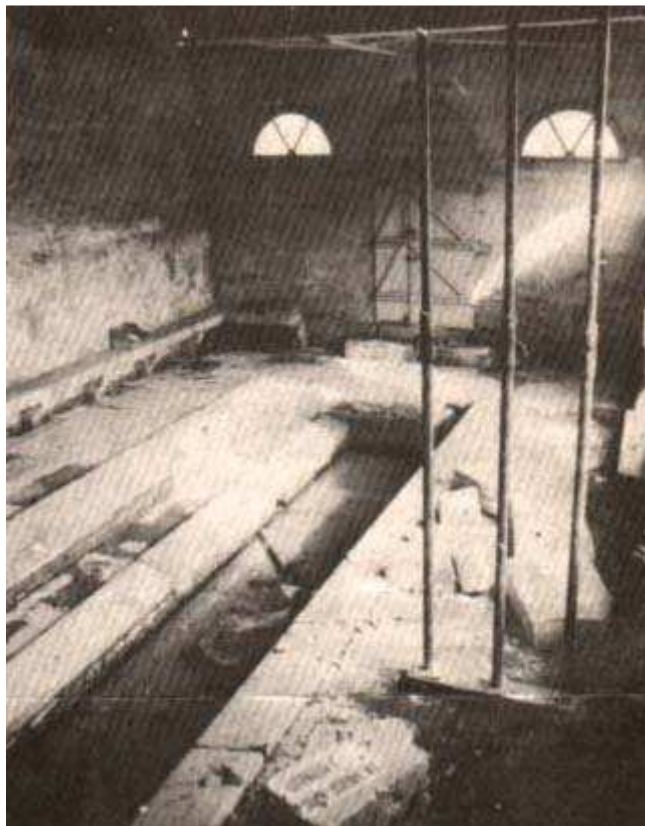
Mlle Toussaint, maire de la commune, convient qu'il est «très embêtant» de démolir, mais souligne que la commune a déjà englouti pas mal d'argent dans ses lavoirs. «C'est affolant !» dit le maire qui déclare : «Si on s'en tient à la démocratie, les résultats du référendum sont là... Mais, ajoute Mlle Toussaint : «Si un comité de soutien trouve de l'argent et fait le travail, on le laissera faire !»

La décision du conseil municipal de Tannois est-elle suffisante ? Architecte des bâtiments de France, M. Murienne nous a répondu : «Il n'existe pas de texte spécifique pour ces petits édifices et une municipalité, comme un particulier, lorsqu'il n'y a pas de documents d'urbanisme précis, n'a pas d'autorisation de démolition à demander.» Mais si, légalement, il ne peut rien pour préserver cet édifice, l'architecte des bâtiments de France estime que la sauvegarde de ce patrimoine est liée aux actions incitatives de la DDE et de la DDA.

Il est certain qu'une commune comme Tannois, dont les revenus sont modestes, hésite à dépenser des sommes importantes pour conserver ses «vieilles pierres» alors qu'une salle polyvalente est réclamée par toute la population. Outre «l'incitation toute intellectuelle», les actions des pouvoirs publics doivent être appuyées par des subventions comme il en est d'ailleurs prévu dans le cadre du contrat Etat-Région, actuellement en cours de négociation.

En attendant, le lavoir de Tannois aura probablement été vendu et démonté... A moins, bien sûr, que ses défenseurs réussissent à convaincre la municipalité de l'intérêt et de la qualité de ce patrimoine local.

Enquête  
de Bernard OUDIN



<http://Tannois.free.fr>